



Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

23 JUIN 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 23 juin 2010 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEUGER, *Adjoints*.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Erik BAUDRY, Madame Catherine LABBEY, Monsieur Claude MOREAU
Conseillers Municipaux Délégués.

Mesdames Isabelle HUBERT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Janine LAMIRAULT, Djamilia GAULUPEAU, Françoise PREVOTAT

Messieurs Christian MALHERBE, Daniel MASSON, Alain ELIE *Conseillers Municipaux*.

Excusé avec pouvoir : Madame Nicole BARENTON donne pouvoir à Madame Isabelle HUBERT
Monsieur Jacky STIVES donne pouvoir à Monsieur Patrick BEUGER
Monsieur Rémi NOIRE donne pouvoir à Madame Martine DEGRAIN

Excusé : Messieurs Guy GUILLE, Freddy LOZANO

Secrétaire de séance : Madame Djamilia GAULUPEAU

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 17 juin 2010.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2010 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs : néant.

A / FINANCES

- a/ 1 - DECISION MODIFICATIVE : salle d'expression corporelle.
- a/ 2 - BAIL d'habitation : 2 rue de la mairie.
- a/ 3 - BAIL COMMERCIAL : 4 rue de la mairie.
- a/ 4 - PREFECTURE : dotation exceptionnelle de compensation des charges induites par le traitement des cartes d'identité et des passeports.
- a/ 5 - CHARTRES METROPOLE : notification du montant définitif de la dotation de solidarité communautaire 2010.
- a/ 6 - GrDF : redevance d'occupation du domaine public 2010.
- a/ 7 - GrDF : avenant n°1 au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel de la Commune.
- a/ 8 - IME DE CHAMPHOL : demande de location de la Halle des Sports pour l'année 2010-2011.
- a/ 9 - FORMA SANTE : demande de location de la salle des Champs Brizards.
- a/ 10 - LES PAPELOUS : subvention exceptionnelle.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- b/ 1 - CENTRE DE GESTION : adhésion au « service de remplacement ».
- b/ 2 - Création d'emplois saisonniers - Adjoint technique territorial 2^{ème} classe.
- b/ 2 - INSPECTION ACADEMIQUE : Carte scolaire - rentrée 2010.
- b/ 4 - IME DE CHAMPHOL : prêt d'un véhicule de 9 places.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

- c/ 1 - LA MOUFLE : Convention publique d'aménagement en date du 23 octobre 1997, prorogée par avenant n°3 jusqu'au 23 octobre 2009.
- c/ 2 - Le CLOS PATY : Convention de concession en date du 1^{er} juillet 2003 prorogée par avenant n°1 jusqu'au 1^{er} juillet 2013.
- c/ 3 - LA CROIX JOUVET : Convention de concession en date du 12 septembre 2003 prorogée par avenant n°1 jusqu'au 12 septembre 2012.
- c/ 4 - LES BORNES : Contrat de concession d'aménagement en date du 23 décembre 2006.
- c/ 5 - CONSEIL GENERAL : schéma directeur du très haut débit en Eure et Loir.
- c/ 6 - CHARTRES METROPOLE : conteneurs d'apport volontaire aériens destinés au tri sélectif.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

- d/ 1 - LES JEUDIS CULTURELS : « la nuit des chauffeurs ».
- d/ 2 - FEU DE SAINT JEAN : contrat d'engagement pour l'animation.
- d/ 3 - ECOLE LA MIHOUE : remerciements des élèves de CP / CE1.
- d/ 4 - COMITE REGION CENTRE DE CYCLISME : remerciements.
- d/ 5 - ASSOCIATION « PELERINAGE DE TRADITION » : remerciements.
- d/ 6 - PREFECTURE : expulsion au 3 rue de la mairie.
- d/ 7 - Union Professionnelle Artisanale Départementale : nomination d'un nouveau président.
- d/ 8 - TELETHON : nomination d'un nouveau coordinateur.
- d/ 9 - Opération « Pass'Jeunes » 2010/2011.
- d/ - Affaires diverses et questions diverses.

-
- Affaire traitée dans le cadre de la délégation de pouvoirs : néant
-

Monsieur Christian GIGON : « *En début de cette nouvelle réunion de notre conseil, la dernière avant les grandes vacances scolaires, il me paraît utile de vous indiquer que nous sommes réceptionnaire de quelques - courriels - d'une résidente de la rue des Jannetières critiquant : le nouveau stade – le Noël des enfants – le déneigement de cet hiver – les bâtiments des écoles – un branchement égout face à son domicile etc..*

Il est nécessaire de revenir à des dossiers hautement plus important comme le Grand Chartres et l'absence de concertation entre toutes les communes constituant l'actuel SMEP, ce dossier est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire le 30 juin prochain.

Monsieur DURKEIM Yves, propriétaire d'un terrain rue Jean Moulin vers la rue du Clos du Paty vient de le mettre en vente, nous allons prendre l'attache de la SAEDEL afin d'envisager un couplage vers les réseaux de la rue du Clos Paty.

D'autre part la rue Louis Blériot sera fermée le 14 juillet en soirée afin de permettre la réalisation du feu d'artifice sur le terrain de l'hippodrome de Chartres. ».

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de résidents de la rue de SECHECOTE au titre de l'occupation du Parc des Epinettes et de l'utilisation des containers de Chartres Métropole.

A / FINANCES

a/ 1 - DECISION MODIFICATIVE : salle d'expression corporelle

Vu l'insuffisance de crédits prévus à l'opération 01003 (Complexe sportif) du budget 2010 pour l'aménagement d'une salle d'expression corporelle,

Vu le budget 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Article 2135 Fonction 0 Opération 8904	Article 2313 Fonction 4 Opération 01003
-6000,00 €	+6000,00 €
Article 2313 Fonction 6 Opération 09001	Article 2313 Fonction 4 Opération 01003
-8000,00 €	+8000,00 €
Article 2313 Fonction 0 Opération 10001	Article 2313 Fonction 4 Opération 01003
-33 500,00 €	+33 500,00 €
Article 2128 Fonction 4 Opération ONA	Article 2313 Fonction 4 Opération 01003
-13 000,00 €	+13 000,00 €

a/ 2 - BAIL - 2 rue de la mairie.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2009 proposant un bail précaire de 6 mois reconductible de 3 mois en 3 mois pour la maison sise au 2 rue de la mairie,

Vu la demande formulée,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de proposer un **bail précaire de 6 mois** reconductible de 3 mois en 3 mois avec un loyer révisable selon les conditions du bail d'un montant de **404,50 euros** par mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'héberger pendant quelques semaines la famille d'une champholoise dans l'attente de l'attribution effective (remise de clefs) d'un pavillon locatif social , rue de la Moufle à Champhol.

a/ 3 - BAIL COMMERCIAL : 4 rue de la mairie.

Vu la délibération n°2010-010 du Conseil Municipal en date du 24 février 2010 approuvant l'engagement de la procédure d'expulsion de la société JC Fleurs du local sis 4 rue de la Mairie suite à d'importants impayés de loyers,

Vu la nécessité de louer le local à un commerce dès la fin de la procédure,

Vu le projet de bail (durée 3,6,9 années) (ci-annexé) et comprenant uniquement les surfaces extérieures (NORD -EST) , la commune se réservant le terrain au droit de l'entrée du local et de la rue de la MAIRIE. ,

Vu le nouveau montant du loyer mensuel proposé à hauteur de **740 Euros**,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre à la disposition d'un commerçant dès que possible le local au 4 rue de la Mairie selon les termes du bail -ci annexé- d'une durée de 3,6,9 années avec un loyer la première année d'un montant de 740 Euros par mois ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
- **PREND** note de la conservation hors de la location du terrain entre la façade « OUEST » de la maison et le trottoir de la rue de la Mairie.

Monsieur le Maire précise qu'il est dans l'attente du délai obligatoire de 2 mois , selon le jugement du tribunal de commerce , avant d'officialiser une nouvelle location du local commercial municipal du 4 rue de la Mairie .

a/ 4 - PREFECTURE : dotation exceptionnelle de compensation des charges induites par le traitement des cartes d'identité et des passeports.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Préfecture en date du 20 mai 2010 concernant le versement d'une dotation exceptionnelle d'un montant de **2 140 €** au titre de la compensation des charges induites par le traitement des cartes nationales d'identité et des passeports.

a/ 5 - CHARTRES METROPOLE : notification du montant définitif de la dotation de solidarité communautaire 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de CHARTRES METROPOLE en date du 27 mai 2010 concernant les montants définitifs de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'exercice 2010.

La dotation de solidarité communautaire est répartie comme suit :

	Dotations 2009 (1)	Evolution DSC (2) = (1) x - 2,95298%	DSC 2009 (3)	DSC 2010 (4) = (2) + (3)
Champhol	46 329 €	-1 368 €	13 438 €	12 070 €
Chartres	17 970 988 €	-530 679 €	4 858 293 €	4 327 614 €
Le Coudray	681 468 €	-20 124 €	145 071 €	124 947 €
Lèves	226 862 €	-6 699 €	63 859 €	57 160 €
Lucé	4 974 829 €	-146 906 €	1 177 776 €	1 030 870 €
Luisant	874 534 €	-25 825 €	131 572 €	105 747 €
Mainvilliers	1 377 808 €	-40 686 €	782 278 €	741 592 €
TOTAL	26 152 818 €	-772 287 €	7 172 287 €	6 400 000 €

Nous ne pouvons prendre que « acte » comme les années précédentes de la faiblesse de cette dotation communautaire et surtout (malheureusement) de la diminution de cette année.

a/ 6 - GrDF : redevance d'occupation du domaine public 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de GrDF en date du 31 mai 2010 concernant la redevance pour occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz (RRODP Gaz) pour l'année 2010 d'un montant de **672,76 €**.

Monsieur Christian Gigon : « Il s'agit d'une première valeur d'occupation du domaine public »

a/ 7 - GrDF : avenant n°1 au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel de la Commune.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant de concession pour la distribution publique de gaz naturel négociée avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la Commune établi avec GrDF,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document s'y référant.

a/ 8 - IME DE CHAMPHOL : demande de location de la Halle des Sports pour l'année 2010-2011.

Vu la demande de l'IME de Champhol pour des créneaux à la Halle des sports pour l'année scolaire 2010-2011 avec reconduction des créneaux 2009/2010 et demande de créneaux supplémentaires,

Vu les disponibilités de la Halle des sports,

Vu les tarifs votés par le conseil municipal le 14 décembre 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre à disposition la Halle des sports à l'IME de Champhol pour les créneaux demandés au tarif de 365,60 € pour le mois de septembre 2010 et 639,80 € d'octobre 2010 à juin 2011.

a/ 9 - FORMA SANTE : demande de location de la salle des Champs Brizards.

Vu la demande de réservation de la salle des Champs Brizards par le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE »,

Vu les dates d'occupation : du 15/11/2010 au 24/12/2010
du 03/01/2011 au 24/01/2011
du 28/01/2011 au 07/02/2011
du 11/02/2011 au 21/02/2011
du 25/02/2011 au 21/03/2011
du 01/04/2011 au 21/04/2011

Vu les tarifs actuellement en vigueur,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE** un tarif spécial de **280 Euros par semaine** pour l'occupation de la salle des Champs Brizards de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi pour le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE ».

a/ 10 - « LES PAPELOUS » : subvention exceptionnelle.

Vu l'**atelier théâtre** organisé le mercredi soir à l'espace Jean Moulin par la « Compagnie des Papelous »,

Vu l'organisation d'un spectacle à l'espace Jean Moulin le samedi 3 juillet 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'attribution d'une **subvention exceptionnelle de 400 €** à la Compagnie des Papelous pour l'organisation d'un spectacle le 3 juillet 2010 à l'Espace Jean Moulin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document s'y référant.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - CENTRE DE GESTION : adhésion au « service de remplacement ».

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 20,

Vu la délibération du Centre de Gestion du 23 novembre 1987 créant le service de remplacement, modifiée par délibérations le 26 janvier 2009,

Vu le besoin de la Commune

PRESENTATION DE LA MISSION « SERVICE DE REMPLACEMENT » :

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements à la demande des collectivités et établissements. Ils peuvent mettre à la disposition des collectivités et établissements qui le demande en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires. Ils peuvent mettre également des fonctionnaires à disposition des collectivités et établissements en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet ».

Depuis le 23 novembre 1987, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir (CDG 28) met en œuvre cette mission facultative, payante, à destination des collectivités affiliées - et non affiliées depuis janvier 2009 - du département d'Eure et Loir. Les agents du Centre de Gestion mis à disposition des collectivités pallient ainsi soit le remplacement d'agents de la collectivité momentanément indisponibles (exemple : congé maternité, arrêt maladie...) ou permet de faire face à une période de surcroît de travail, ou assure le secrétariat à distance de la collectivité dans les locaux du Centre de Gestion.

Les tarifs journaliers sont fixés et révisés par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, lesquels intègrent toute la rémunération de l'agent, les charges sociales, la gestion des congés et les frais de gestion. Un forfait supporté par la collectivité correspondant partiellement aux frais de déplacement, est également fixé et révisé par délibération de ce même Conseil d'Administration. Une convention précise pour chaque mission le cadre de cette prestation. Toute modification de ladite convention (prolongation de la mission, tarifs...) fera l'objet d'un avenant adressé à la collectivité.

Pour information, les tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2009 sont :

- 170 euros pour la prestation de remplacement (délibération du 26 janvier 2009) pour les agents affectés, titulaires et vacataires, du Centre de Gestion à compter du 1^{er} mars 2009 effectuant 7 heures de travail effectif
- Auxquels s'ajoute un forfait de 16 euros correspondant partiellement aux frais liés au déplacement des agents affectés, pour chaque mission, quelqu'en soit sa durée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à la mission facultative payante du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir dénommée « service de remplacement »,
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint, à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir, s'inscrivant dans le cadre de cette procédure,
- **PREND ACTE** que cette adhésion n'engendre aucune cotisation annuelle pour la collectivité,
- **PREND ACTE** de la révision annuelle éventuelle des tarifs par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nous ne pouvons que regretter l'absence d'une employée des services administratifs en charge de l'Urbanisme.

b/ 2 - Création d'emplois saisonniers - Adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Vu la nécessité de créer de 3 emplois saisonniers d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe, en raison des besoins des services,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer trois emplois saisonniers d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet :
 - Un emploi saisonnier à 17h30 à compter du 1^{er} juillet 2010 pour 6 mois.
 - Un emploi saisonnier à 28h00 à compter du 15 septembre 2010 pour 6 mois.
 - Un emploi saisonnier à 30h00 à compter du 1^{er} septembre 2010 pour 6 mois.
- **DECIDE** que la rémunération est fixée à : IB 297 - IM 292.
- **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter trois agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

b/ 3 - INSPECTION ACADEMIQUE : Carte scolaire - rentrée 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'Inspection Académique d'Eure et Loir en date du 17 mai 2010 concernant la carte scolaire pour la rentrée 2010-2011. La fermeture d'une classe en école élémentaire est confirmée.

b/ 4 - IME DE CHAMPHOL : prêt d'un véhicule de 9 places.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'IME de CHAMPHOL en date du 17 juin 2010 confirmant la mise à disposition d'un véhicule de 9 places pour le Centre de Loisirs La Mihoue le 21 juillet 2010.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - LA MOUFLE : Convention publique d'aménagement en date du 23 octobre 1997.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L en date du 7 juin 2010, comprenant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2009, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2009,

Vu la réalisation des acquisitions foncières pour un montant frais et taxes inclus de 24 240,67€,

Vu la réalisation de la totalité des ventes pour un produit de 1 783 622,79 € HT,

Vu la réalisation des dépenses en travaux et études pour 2009 à hauteur de 6 578,80 € HT et les travaux de finitions réalisés et réceptionnés le 2 décembre 2009,

Vu l'année 2010 qui permettrait la rétrocession à la Commune des emprises publiques de l'opération (23 878 m²), ainsi que l'achèvement de la convention.

L'exercice 2010 devrait permettre le solde des études d'exécution et de l'ensemble des marchés de travaux, pour un montant estimé à 70 190,25 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « **La Moufle** ».

c/ 2 - Le CLOS PATY : Convention de concession en date du 1^{er} juillet 2003.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L. en date du 7 juin 2010, comprenant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2009, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2009,

Vu la cession en 2009 de 48% de l'ensemble des terrains de l'opération :

- 1 lot individuel pour un montant net TTC de 60 000 €
- 3 lots à Immobilière Val de Loire (IVL) pour un produit HT de 180 000 €,

Vu le dépassement pour un montant de 28 558,44 € HT du prévisionnel de dépenses de l'exercice,

Vu l'année 2010 qui devra permettre la cession des 2 derniers lots individuels, sous promesse de vente, pour un produit de 120 000 € TTC,

L'ensemble des travaux de finition restant à réaliser, réévalués à 108 000 € environ, est programmé fin 2010/début 2011 à l'achèvement des constructions.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « **Le Clos Paty** ».
-

c/ 3 - LA CROIX JOUVET : Convention de concession en date du 12 septembre 2003.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L. en date du 7 juin 2010, comprenant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2009, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2009,

Vu le produit des ventes de l'exercice 2009 de 1 889 483,35 € HT (soit 46% des recettes) permettant d'achever la commercialisation et portant le produit définitif des ventes à 4 113 988,66 € HT conformément aux prévisions (67 lots individuels et un lot logement social cédé au bailleur Habitat Eurélien),

Vu la réalisation des travaux de finition des tranches 1 et 2 de l'opération,

Vu l'année 2010 qui permettrait :

- la rétrocession à la commune des emprises publiques de l'opération
- la programmation des travaux de finition de la 3^{ème} tranche et la réalisation des travaux d'espaces verts sur l'ensemble de l'opération dans le courant du 2^{ème} tranche (montant prévisionnel : 441 438,57 € HT),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « **La Croix Jouvét** ».
-

c/ 4 - LES BORNES : Contrat de concession d'aménagement en date du 23 décembre 2006.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L. en date du 7 juin 2010, comprenant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2009, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2009,

Vu l'exercice 2009 qui a permis le début de la commercialisation des lots (5 lots cédés au 31 décembre 2009) et la réalisation par anticipation d'une grande partie des études et de l'ensemble des travaux de voirie, assainissement et réseaux divers, pour un montant de 703 024,53 € HT soit 210% du prévisionnel 2009. Le dépassement des prévisions a été couvert en quasi-totalité par des produits anticipés de ventes,

Vu l'année 2010 qui devrait permettre :

- l'attribution de l'ensemble des lots en une unique tranche,
- la rétrocession à la commune des emprises publiques de l'opération
- la réalisation des travaux d'espaces verts et clôture ainsi que le solde des travaux de VRD. Pour un montant prévisionnel de 332 793,35 € HT,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de «**les Bornes**».
-

c/ 5 - CONSEIL GENERAL : schéma directeur du très haut débit en Eure et Loir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 8 juin 2010 concernant l'élaboration d'un schéma directeur du **très haut débit en Eure -et-Loir**.

c/ 6 - CHARTRES METROPOLE : conteneurs d'apport volontaire aériens destinés au tri sélectif.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de Chartres Métropole en date du 18 juin 2010 concernant le remplacement sur 3 ans des conteneurs d'apport volontaire aériens destinés au tri sélectif devenus vétustes.

Il est utile d'indiquer que sur notre commune aucun conteneurs aériens est en place .

d/ 1 - LES JEUDIS CULTURELS : « la nuit des chauffeurs ».

Vu la décision des membres de la Commission Culture de mettre en place un spectacle pour les habitants de la Commune,

Vu la proposition de l'Association « Paroles en l'air » pour l'organisation d'une représentation « la nuit des chauffeurs » au tarif de 520,00 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'engagement entre l'Association « Paroles en l'air » et la Commune de CHAMPHOL concernant la représentation « la nuit des chauffeurs » le 18 novembre 2010 à l'Espace Jean Moulin pour un montant de 520,00 euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 2 - FEU DE SAINT JEAN : contrat d'engagement pour l'animation.

Annule et remplace la délibération n°2010-057 du 26 mai 2010

Vu la décision des membres de la Commission Animation d'organiser un feu de Saint Jean,

Vu la proposition de **Monsieur Didier GOURCI**, pour l'animation musicale de la Fête de Saint Jean au tarif de 340 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'engagement entre **Monsieur Didier GOURCI**, Animateur et la Commune de CHAMPHOL concernant l'animation musicale le 25 juin 2010 pour un montant de 340 Euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 3 - ECOLE LA MIHOUE : remerciements des élèves de CP / CE1.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements des élèves de CP/CE1 de l'école « La Mihoue » pour la mise en place de petits jardins entre le restaurant scolaire et l'aile « Nord » de l'Ecole.

d/ 4 - COMITE REGION CENTRE DE CYCLISME : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements du Comité Région Centre de cyclisme pour la participation de la Commune lors du trophée régional du jeune cycliste le dimanche 23 mai 2010.

d/ 5 - ASSOCIATION « PELERINAGE DE TRADITION » : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements émanant de l'Association « Pèlerinage de tradition » en date du 14 juin 2010 suite au pèlerinage de Pentecôte les 22, 23 et 24 mai 2010.

d/ 6 - PREFECTURE : expulsion au 3 rue de la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Préfecture en date du 8 juin 2010 concernant la procédure d'expulsion engagée par Monsieur et Madame LE BLEVEC à l'encontre de la SARL CINE VIDE'OSE pour le local commercial situé 3 rue de la mairie

La société a été mise en demeure de quitter les lieux pour le 15 juin 2010.

d/ 7 - Union Professionnelle Artisanale Départementale : nomination d'un nouveau président.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'UPA en date du 1^{er} juin 2010 concernant la nomination depuis le 3 mai dernier de Monsieur Denis BRICHET en tant que Président de l'UPA en remplacement de Monsieur Michel TEILLEUX.

d/ 8 - TELETHON : nomination d'un nouveau coordinateur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'AFM Téléthon 28 en date du 28 mai 2010 concernant la nomination depuis le 6 mai dernier de Monsieur Yannick GOARANT en tant que Coordonnateur AFM Téléthon 28 en remplacement de Madame Maryse LECLERC.

d/ 9 - Opération « Pass'Jeunes » 2010/2011.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Ville de Chartres en date du 3 juin 2010 concernant la reconduction du « Pass Jeunes » pour les jeunes âgés de 6 à 18 ans. La vente aura lieu du 1^{er} juillet 2010 au 15 mai 2011 au Bureau d'Information Jeunesse (32 boulevard Chasles). Le tarif est fixé à 34 € pour les non Chartrains.

d/ 10 -AIR TOURAINE HELICOPTERE : visite des lignes électriques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant d' AIR TOURAINE HELICOPTERE en date du 22 juin 2010 concernant le survol par hélicoptère des lignes électriques de la commune du 5 au 25 juillet 2010.

d/ 11 - SNCF : Remplacement à la Direction Régionale du Centre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la SNCF en date du 21 juin 2010 concernant la nomination de Madame Laurence EYMIEU en tant que Directrice régionale Centre en remplacement de Monsieur Didier DUBOIS.

d/ - Affaires diverses et questions diverses.

Les délégués de la commune au **S.E.I.P.C** (syndicat électrique) informent le conseil du projet « paille »

André Taillandier donne un compte rendu de la dernière commission des ordures ménagères à Chartres Métropole et d'un projet de modification des tournées en porte à porte !!!!

Christian Malherbe souhaite une intervention du Conseil municipal au titre des créneaux d'utilisation de lignes d'eau à l'**ODYSSEE** pour les classes de l'IME de Champhol (pour certains , il semble que cette école n'existe pas) .

La séance est levée à 22 h 45 , le 23 juin 2010.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Djamila GAULUPEAU.

Christian GIGON.

Vu Mesdames et Messieurs les **Adjoint**s, Mesdames et Messieurs les **Conseillers délégués**,
Mesdames et Messieurs les **Conseillers** :